

<http://www.econospheres.domainepublic.net/Un-chomeur-sur-deux-ne-cherche-pas>



# « Un chômeur sur deux ne cherche pas activement un emploi » : Faux et archi-faux.

- Archives Textes -

Date de mise en ligne : lundi 17 mars 2014

---

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

---

**On peut se poser sincèrement la question de savoir si la frontière du populisme n'est pas franchie en lisant le titre de la 1ère page de La Libre Belgique de ce jeudi 13 mars.**

Nous pourrions attendre un rôle plus démocratisant de la part des médias. Remettre une analyse dans son contexte socio-économique et promouvoir des propos nuancés. Donner la parole aux premiers concernés et aux acteurs de terrain et du quotidien,...

Nous suivons les Travailleurs Sans Emploi au quotidien dans les processus d'accompagnement et de contrôle. Nous pouvons affirmer avec force qu'il est totalement faux de prétendre que le Travailleur Sans Emploi qui a un entretien d'évaluation Onem insatisfaisant ne cherche pas activement un emploi. C'est malhonnête intellectuellement et insultant par rapport aux difficultés réelles de chercher un emploi et de se justifier avec des preuves écrites (la parole des Travailleurs Sans Emploi ne compte pour ainsi dire pas dans cette procédure de contrôle). Si nous avions été contactés par l'auteur de cet article nous aurions pu lui faire part des réalités vécues au-delà des chiffres et éviter de publier de grosses bêtises.

Nous lui aurions expliqué qu'il se trompait en illustrant notre propos par cette situation vécue :

- Un demandeur d'emploi fait un gros travail de recherche d'employeurs dans son domaine de compétence. Suite à cette recherche, s'il fait un envoi groupé de candidatures spontanées et de réponses à des offres d'emploi, il s'expose fortement à une évaluation négative. S'il répartit ses candidatures en envoyant 2 recherches d'emploi par semaine, il aura (plus que probablement) une évaluation positive. Il aura fait autant de démarches de recherches actives d'emploi, mais dans un cas il aura une évaluation positive et dans l'autre cas il sera sanctionné et privé pendant 6 mois de ses allocations d'insertion. Il sera privé du bénéfice des plans d'aide à l'emploi pour poursuivre ses recherches d'emploi. C'est pourtant ce qu'on lui demande dans les annonces et les entretiens d'embauche. En tant qu'isolé, il devra se mobiliser pour continuer à payer son loyer, manger, s'habiller et payer ses factures. Il ira frapper aux portes du CPAS ou retournera chez ses parents.
- Nous lui aurions expliqué que les critères d'évaluation de l'Onem sont bureaucratiques et kafkaïens. Une recherche d'emploi qui sort en partie de son profil est encouragée par le Forem. Si vous vous présentez avec de telles offres d'emploi à l'entretien d'évaluation vous risquez de voir ces recherches invalidées et vous retrouvez sanctionné parce qu'il vous manque quelques recherches par rapport au quota exigé par l'Onem.
- Nous n'allons pas faire un annuaire de situations vécues qui démontrent que le système de contrôle dysfonctionne, qu'il crée des effets contre-productifs et des situations arbitraires. Nous mettons notre recueil de témoignages sorti en 2013 à disposition pour que l'on puisse s'imprégner du vécu, de la galère et de la souffrance vécue par les demandeurs d'emploi.

Si on préfère les chiffres à la réalité vécue, nous signalons qu'une étude Eurostat a désigné le Travailleurs Sans

Emploi Belge comme champion de L'UE des 27 dans la recherche active d'emploi. Ce sont en quelque sorte nos diables rouges du terrain de la recherche d'emploi que certains voudraient voir vivre « l'enfer » de l'exclusion et de la précarité.

Faut-il par ailleurs se rappeler que :

- dans un contexte où l'emploi se raréfie et le chômage a augmenté de 3,6% en un an, les contrôles se durcissent et cela est un facteur d'explication de l'augmentation des sanctions. La procédure de contrôle qui s'applique aux Travailleurs Sans Emploi en allocation d'insertion prévoit en effet une suspension des allocations d'insertion pour au moins 6 mois dès la première phase d'entretien contrairement à la procédure classique. La CSC dénonce l'erreur que constitue ce durcissement et l'effet contre-productif de ces sanctions dans un contexte où le taux d'emploi des jeunes des 21-29 ans a chuté de 8% depuis 2010 (Rapport de la banque nationale).
- c'est l'emploi qui est indisponible et pas les demandeurs d'emploi. Il y a en moyenne une offre d'emploi d'Actiris pour 57 demandeurs d'emploi et une offre d'emploi du Forem pour 23 demandeurs d'emploi. La création d'emplois n'a jamais été aussi faible depuis 10 ans. Nous subissons une perte nette de 50.000 emplois entre 2011 et 2013 (Etude Dynam-KUL-ONSS).
- Monsieur VANDENBROUCKE, papa du système, tire lui-même la sonnette d'alarme en nous informant qu'un jeune wallon sur quatre vit déjà dans la pauvreté aujourd'hui. La Belgique prend au niveau européen, des positions schizophréniques entre des objectifs d'inclusion sociale ambitieux, un taux d'emploi de 74% et des pratiques à court terme qui vont renvoyer une part non négligeable de ses jeunes et moins jeunes demandeurs d'emploi vers les CPAS ou la forêt de Sherwood. Le système de contrôle contribue à la sherwoodisation de la société.
- Au-delà de la détresse matérielle, il est important de souligner que le chômage est une souffrance psychologique. Cette souffrance est accentuée par ce genre d'articles et de première page qui trône d'une manière racoleuse sur les comptoirs des librairies. Un chômeur sur 5 souffre de dépression sévère (Enquête Solidaris décembre 2012) et la stigmatisation accrue ne va rien arranger.

En conclusion, nous affirmons en tant que CSC, qu'un changement de cap et de méthode s'impose après 10 ans d'état social actif qui a montré les limites et les impasses du système. Il est temps d'admettre que les demandeurs d'emploi font leur part du chemin et que c'est l'emploi qui fait défaut. Les études de l'ONem confirment bien que c'est le contexte économique d'une région qui est le facteur déterminant dans la sortie du chômage vers l'emploi.

Il est donc temps de sortir des analyses populistes et des préjugés en faisant un audit du système de contrôle et un moratoire sur les mesures de dégressivité accrue et de limitation des allocations d'insertion dans le temps. Il est temps de le faire en considérant les Travailleurs Sans Emploi comme des acteurs et nous comme des suspects. C'est en donnant cette place d'acteur aux demandeurs d'emploi dans l'évaluation et l'accompagnement des politiques

## **« Un chômeur sur deux ne cherche pas activement un emploi » : Faux et archi-faux.**

---

d'emploi que nous éviterons d'une part, le risque de populisme et d'arbitraire et que, d'autre part, nous enrichirons les politiques d'emplois avec l'expertise des premiers concernés par le chômage. Nous avons voulu donner un exemple précurseur en tant que CSC en organisant une grande enquête « un chemin vers l'emploi » qui a donné la parole à 2000 demandeurs d'emploi.

Il faut en résumé pour la CSC, dire « Non à l'emploi... des préjugés » et se mobiliser sur le défi N°1 : lutter contre le chômage par l'activation d'un emploi de qualité pour tous. Nous avons des propositions construites avec les Travailleurs avec et sans emploi eux-mêmes pour revendiquer ce changement de cap et de méthode.